

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2018

Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15 / 20 / 30.5 / 50)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: · 2.3 Autres dangers · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: · vPvB: | <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p> <p>Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.</p> <p>Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.</p> <p>Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.</p> |
|--|--|

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· Composants dangereux:

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27	hydroxyde de sodium	☠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	25-50%
--	---------------------	--	--------

- Composants non dangereux: Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils. Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.
- SVHC néant
- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu Non applicable
- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement. LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE.
- Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Envoyer immédiatement chercher un médecin. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau. Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste.
- Après ingestion: Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer. Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un vêtement de protection totale. Porter des gants et des lunettes de sécurité. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

- Autres indications

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2018

Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15 / 20 / 30.5 / 50)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
 - Préventions des incendies et des explosions:
Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Indications concernant le stockage commun:
Autres indications sur les conditions de stockage:
 - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
- Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des acides.
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME (France)	Valeur à long terme: 2 mg/m ³
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 2 mg/m ³
REL (U.S.A.)	Valeur plafond: 2 mg/m ³
TLV (U.S.A.)	Valeur plafond: 2 mg/m ³
MAK (Allemagne)	vgl. Abschn. IIb

- DNEL
Information non disponible
- PNEC
Information non disponible
- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.
- Protection respiratoire:
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:
Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2018

Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15 / 20 / 30.5 / 50)

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Gants en PVC

Gants en néoprène

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: \geq selon fabricant

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux \geq selon fabricant

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Information non disponible

· valeur du pH à 20 °C:

>13

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

· Point d'éclair:

Non applicable.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité à 20 °C:

1,35 g/cm³

· Densité relative. à 20 °C

1,33 - 1,53

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Soluble

· Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

Cinématique:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

0,00 %

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· VOC (selon Directive 1999/13/CE):

0,0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides.

· 10.4 Conditions à éviter

La lumière solaire directe

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2018

Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15 / 20 / 30.5 / 50)

- **10.5 Matières incompatibles:** hypochlorites alcalins
Les agents oxydants
Acides forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: Information non disponible
 - Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
 - Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
 - Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
 - **Effet primaire d'irritation:**
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.
 - **Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
 - Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration**: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:	
CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium	
CE50 (écologique)	40,4 mg/l (DAPHNIES) Ceriodaphnia sp.
LC50 (écologique)	35-189 mg/l (POISSONS)
- **12.2 Persistance et dégradabilité**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
 - Valeur DCO: Information non disponible
 - Valeur DBO5: Information non disponible
 - Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
 - vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
- **12.6 Autres effets néfastes**: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
 - Emballages non nettoyés: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
 - Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU** UN1824
- ADR, IMDG, IATA

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2018

Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15 / 20 / 30.5 / 50)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
· IMDG, IATA	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	8 (C5) Matières corrosives.
· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Non applicable.	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Attention: Matières corrosives.	
· Indice Kemler:	80
· No EMS:	F-A, S-B
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)	
Tous les composants sont compris.	
· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances	
Tous les composants sont compris.	
· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances	
Tous les composants sont compris.	
· Australian Inventory of Chemical Substances	
Tous les composants sont compris.	
· Canadian Domestic Substances List (DSL)	
Tous les composants sont compris.	
· Korean Existing Chemical Inventory	
Tous les composants sont compris.	
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	voir chapitre 2
· Directive 2012/18/UE	
· Catégorie SEVESO	Non concerné
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.01.2018

Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15 / 20 / 30.5 / 50)

- Indications sur les restrictions de travail: *Rubriques nomenclature ICPE (France): 1630
Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)*
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 *Néant*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:
*H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.
- Acronymes et abréviations:
*Non concerné
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1*
- * Données modifiées par rapport à la version précédente